

Habilitation Initiale H0 B0 H0V

Prévention pour le personnel non-électricien

Selon FD C18-510-1

Objectifs :

- Identifier les différentes zones d'environnement électrique,
- Identifier les différents risques électriques en relation avec l'activité,
- Utiliser les vêtements de travail adaptés,
- Réaliser des opérations d'ordre non électrique dans les différentes zones d'environnement électrique en toute sécurité.

Durée : 7 heures

Nombre de participants : 8 à 10
personnes par session

Prérequis : Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Tarif : Nous consulter

Méthodologie :

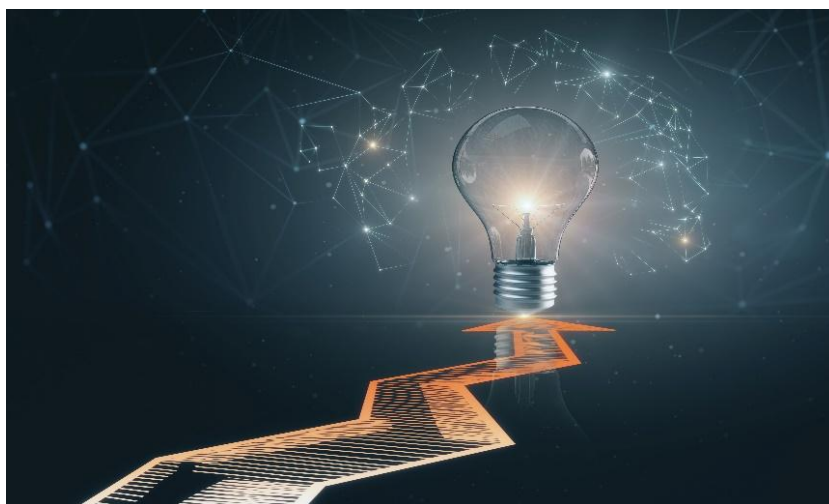
- Alternance de méthodes actives, interrogatives, démonstratives favorisant la participation de l'apprenant de manière ludique dans le but d'optimiser l'apprentissage,
- Contrôle individuel des connaissances en fin de stage,
- Envoi à l'employeur d'un avis après formation.



Accessibilité : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

Taux de satisfaction globale : 98,88%

Taux de recommandation : 99,40%



Pour qui ?

Personnel non-électricien effectuant des travaux d'ordre non électrique, dans les différentes zones d'environnement où les risques électriques existent.

Programme :

- Le TOP « temps d'Observation Préalable » conformément au prescrit Enedis
- Les chemins de l'électricité
- La réglementation
- Les différents acteurs
- Les différents Ouvrages et Installations
- Les différentes zones d'environnement électriques
- Les différentes habilitations
- Le risque électrique (Electrisation, Electrocutation, Court-Circuit)
- Les conséquences des différents risques électriques
- Les différents moyens pour se prémunir des risques électriques (Vêtements de travail adaptés etc.)



Recyclage tous les 3 ans !

INFO PRATIQUE - DELAIS D'ACCES : Les délais d'accès moyens sont généralement inférieurs à 1 mois à compter de la date de signature de notre proposition commerciale. Ce délai suppose que les dates de planification proposées soient rapidement validées par le demandeur de la formation.

Document mis à jour le 10/11/2025